

4^e Journée annuelle d'étude DERA

Depuis 2023, l'une des conférences d'actualité dispensée uniquement dans le cadre du DU DERA a été élargie à un public extérieur et a acquis une dimension recherche. En partenariat avec le Service de formation continue, elle associe désormais l'UFR avec les étudiants du Master Droit public ainsi que le laboratoire Themis-UM. Il s'agit d'un rendez-vous annuel des participants à nos formations et des acteurs locaux du droit des non-nationaux (associatifs, avocats, services préfectoraux...) afin de réfléchir et d'échanger à propos de deux grandes thématiques d'actualité du droit des non-nationaux : une thématique en droit d'asile, centrée sur un pays d'origine et une thématique de droit des étrangers plus strictement juridique.

Le format est de deux demi-journées, ouvrant chacune droit à attestation de 2h30 au titre de la formation continue des avocats.

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 17 MARS 2026

Accueil des participants et mots introductifs : 9h-10h

TABLE RONDE DU MATIN : 10h-12h30

L'AFGHANISTAN : PAYS D'ORIGINE « NON SUR »

En 2024, selon le rapport annuel de l'OFPRA, l'Afghanistan reste le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en France. Ces demandes d'asile étaient auparavant largement admises, à tout le moins en raison de la situation de violence généralisée qui régnait dans le pays. Depuis le mois d'août 2021 pourtant, la prise de pouvoir par les Talibans a conduit à un changement profond dans la grille d'analyse des demandes d'asile en provenance de cet Etat. La Cour nationale du droit d'asile a aussitôt considéré qu'il n'était plus en proie à un conflit armé et que les personnes ne pouvaient plus être protégées du fait d'un risque émanant d'une situation de violence généralisée qui en découlerait. Quelle est cette grille mise en place par la jurisprudence, comprenant notamment la notion d'"occidentalisation" de la personne ? Dans quelle mesure prend-elle en considération la nature si particulière du gouvernement désormais en place, non reconnu par les autres Etats sur la scène internationale et auteur de violations massives des droits fondamentaux, dont tout particulièrement ceux des femmes ? Quel est l'impact des conflits armés qui affectent de nouveau le pays dans certaines de ses régions, qu'il s'agisse de combats entre groupes terroristes ou bien de la flambée récente de la violence avec le Pakistan ? La matinée d'étude sera l'occasion de mieux comprendre ce pays d'origine des demandeurs d'asile, véritable mosaïque ethnique - et fera appel à l'interdisciplinarité (sociologie/anthropologie). Si des protections automatiques sembleraient nécessaires, ou à tout le moins l'absence de mesures d'éloignement, elles soulèvent l'épineuse question des personnes qui constitueraient une menace pour la société d'accueil. L'Afghanistan est ainsi un véritable laboratoire du droit de l'asile, antithèse de la notion de "pays d'origine sûr".

*** Introduction générale et modération : Hélène Raspail**

*** Intervenants de la table ronde :**

Gaëtan GIRARD-RATRENAHARIMANGA – Magistrat administratif, Tribunal administratif d'Orléans et CNDA

Florence TOIX – Spécialiste de l'Afghanistan et des migrations internationales

Maitre Férielle KATI – Avocate en droit d'asile, droit des étrangers et droit des réfugiés

* Thématiques abordées :

- Les femmes : une protection automatique en vertu de leur appartenance à un "certain groupe social" au sens de la Convention de Genève
- L'occidentalisation, source d'opinions politiques imputées et de craintes du régime taliban
- Les rapports des différentes ethnies avec le pouvoir Taliban
- Les conflits armés sévissant sur le territoire afghan
- La suspicion de menace à l'ordre public des réfugiés afghans
- La (non)-reconnaissance du gouvernement Taliban par les Etats tiers et ses conséquences sur le droit de l'asile et des étrangers

BUFFET DEJEUNATOIRE

Sur inscription

TABLE RONDE DE L'APRÈS-MIDI : 13h30-16h

LA FRONTIERE EN DROIT DES ETRANGERS ET DE L'ASILE

La frontière est encore, classiquement, le symbole de la souveraineté de l'Etat et la lutte contre l'immigration irrégulière en est la marque. La frontière soulève des problématiques d'actualité qui justifient qu'une demi-journée d'étude lui soit consacrée. Alors que les accords de Schengen visaient à créer une Europe sans frontières, le récent rétablissement des contrôles par de nombreux Etats (dont la France) semble au contraire marquer une tendance nouvelle à la restauration du pouvoir de l'Etat. Ce pouvoir s'exerce parfois de manière contraire aux droits fondamentaux, comme l'atteste le rapport du Haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU faisant état de violences policières et pratiques de refoulement, sans que la solidarité de la société civile ne puisse s'y opposer, l'aide à l'entrée sur le territoire restant pénalisée en France. La frontière serait-elle, dès lors, une zone de non-droit ? La demi-journée sera aussi l'occasion de présenter le nouveau Règlement "Filtrage" du paquet Asile du droit de l'Union européenne, qui entend opérer un filtre des personnes à la frontière. A quoi peut-on s'attendre dans sa mise en œuvre ?

*Introduction générale et modération : Claire MERIC

* Intervenants de la table ronde :

Thibault FLEURY-GRAFF – Professeur de droit public

Autres intervenants *à venir*.

* Thématiques abordées :

- La frontière, partie du territoire de l'Etat soumis à ses pouvoirs souverains
- Le rétablissement des contrôles aux frontières : vers la fin de Schengen ?
- Protection des droits de l'homme à la frontière
- Non-refoulement et interdiction des expulsions collectives à la frontière
- Règlement "Filtrage" du droit de l'UE : à quoi s'attendre ?